

## FRANCE

---

### CROIX-ROUGE ET MÉDECINS MILITAIRES

Pour faire suite à l'article paru sous ce titre dans notre fascicule de juillet (p. 216) nous sommes heureux de reproduire l'échange de lettres ci-dessous qui nous paraît mettre un heureux point final au débat.

Paris, le 8 mai 1908.

*Le président du Comité central de la Croix-Rouge française,  
à M. le Ministre de la guerre.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

A l'occasion des polémiques de presse, relatives aux affaires du Maroc, un journal dont l'opinion ne saurait passer inaperçue en raison de la place qu'il occupe dans la presse médicale et militaire, *Le Caducée*, a mis en cause la Croix-Rouge française et a semblé la rendre solidaire des attaques dirigées contre le fonctionnement du Service de Santé au Maroc. Il a mis la Croix-Rouge en demeure de se dégager de ces attaques.

Le Comité central de la Croix-Rouge française, qui, comme vous le savez, Monsieur le Ministre, comprend des représentants des trois Sociétés d'assistance légalement reconnues, s'est ému de cette situation. Non qu'il se considère comme atteint par les allégations du journal et obligé de répondre à sa sommation, mais parce qu'il a conscience des devoirs que lui crée, envers l'administration militaire, la confiance dont ont été honorées les Sociétés qu'ils représentent et qu'il tient à les remplir.

Il considère donc comme un devoir, Monsieur le Ministre, de vous déclarer que la Croix-Rouge française est absolument étrangère aux polémiques de journaux, que ses dames infirmières admises au grand honneur de servir l'armée, sous les ordres du Corps de Santé militaire, n'ont eu d'autre souci que de remplir leur mission humanitaire et patriotique à la satisfaction de leurs chefs, dans la soumission et le silence.

Le sentiment qu'elles ont rapporté de leur séjour dans les formations sanitaires du Maroc et de l'Algérie est celui d'une profonde reconnaissance pour l'accueil bienveillant et les précieuses directions qu'elles ont reçues des médecins militaires de tout grade, sous les ordres desquels elles ont été placées, et nous sera-t-il permis d'ajouter qu'à ce sentiment, se joint dans leur souvenir celui d'une vive admiration pour la haute valeur professionnelle et morale des officiers du Corps de Santé militaire, avec lesquels elles ont été en rapport, pour la sollicitude constante et le patriotique dévouement que, sous leurs yeux, ils prodiguaient aux blessés et malades confiés à leurs soins ?

Bien que cette déclaration eût pu paraître superflue, le Comité central a cru devoir vous la faire, Monsieur le Ministre, afin de dégager entièrement à vos yeux la Croix-Rouge de toute participation aux polémiques de presse, et pour vous permettre de modifier au besoin, auprès de qui de droit, les impressions qu'auraient pu produire les allégations du *Caducée*.

Nous savons pouvoir compter, à cet effet, sur votre haute équité et sur la bienveillante confiance que vous n'avez cessé de témoigner à la Croix-Rouge française : elle a la conscience de la mériter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

*Le Président du Comité central de la Croix-Rouge française,*

*Signé : MARQUIS DE VOGUË.*

Paris le 25 mai 1908.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 mai par laquelle vous avez bien voulu me faire part des sentiments de réprobation qu'avaient inspirés au Comité central de la Croix-Rouge française les attaques si injustifiées dirigées contre le fonctionnement du Service de Santé militaire au Maroc.

Soyez assuré que je n'avais pas besoin de cette protestation pour être convaincu que la Croix-Rouge, dont j'ai pu apprécier si souvent l'esprit de justice et les sentiments élevés, était absolument étrangère à ces polémiques.

J'ai été heureux, au mois de septembre dernier, d'accepter,

dans l'intérêt de l'armée, le concours offert par les Sociétés d'assistance aux blessés. Aujourd'hui après les services rendus, je me félicite de l'avoir fait. Je tiens à vous en remercier et je vous prie de vouloir bien transmettre, à nouveau, mes remerciements aux femmes de cœur qui ont prodigué, avec tant de tact et de dévouement leurs soins à nos blessés et à nos malades, et qui ont su remplir avec tant de zèle, sous les ordres du Corps de Santé militaire, leur délicate et généreuse mission.

J'estime également à sa haute valeur, et comme un précieux témoignage, le sentiment et le souvenir que les dames infirmières de la Croix-Rouge ont rapportés de leur séjour aux formations sanitaires du Maroc et de l'Algérie, au sujet du corps distingué de nos médecins militaires dont elles ont pu, chaque jour, dans une collaboration constante, apprécier la science, la valeur morale et le légendaire dévouement.

Veillez agréer, etc.

*Le Ministre de la Guerre,*  
*Signé : Général PICQUART.*

